

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJID20250417**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **05/01/2026**

Objet : **Convention de mise à disposition 125 rue de Courtrai au profit de l'UTEM**

Nature : **Arrêtés réglementaires**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **05/01/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DFCPAJI_D2025_0417 = D_cision de mise _ disposition UTEM.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260105-DAJID20250417-AR**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **05/01/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_0417

**BATIMENT COMMUNAL
SIS 125 RUE DE COUTRAI
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU
PROFIT DE L'ASSOCIATION
UNION TOURQUENNOISE POUR
L'ENSEIGNEMENT MUSICAL (UT.E.M.)**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'association Union Tourquennoise pour l'Enseignement Musical (UT.E.M.) qui a souhaité bénéficier de locaux pour développer son activité d'enseignement de la musique ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'association Union Tourquennoise pour l'Enseignement Musical (UT.E.M.) dont le siège social est situé au 125 rue de Courtrai - 59200 TOURCOING, dont le numéro de siret est le 443 535 463 000 22 représentée par son Président Monsieur Dominique MASSE, pour la mise à disposition, à titre gratuit de cinq salles dont quatre polyvalentes mutualisées pour les cours d'instruments et de solfège d'une superficie respective de 16, 27, 58, 64 et 178 m²; d'un local de stockage d'une superficie de 30 m² ; d'un bureau d'une superficie de 17 m² et de parties communes, sanitaires compris d'une superficie totale de 122 m².

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, à compter de sa signature par les deux parties pour une durée de un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder le 30 juin 2028.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 05 JAN. 2026



Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Vuylstecker', is written over the printed name of the official.

Accusé Réception en Préfecture le : 06 JAN. 2026

Publié sur le site de la Ville le : 06 JAN. 2026

